

Avis voté en plénière du 10 juillet 2018

# L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives

## Déclaration du groupe Coopération

Le groupe de la coopération partage les enjeux de l'accès du plus grand nombre aux pratiques des activités physiques et sportives. En effet, par ces pratiques, chacune et chacun peut à la fois se connaître et développer des relations de collaboration, d'entraide, d'émulation, voire de coopération.

Pour concevoir les préconisations de cet avis, les rapporteuses ont été attentives à interroger les lieux de décisions, les acteurs en charge des pratiques, les lieux d'exercice et aussi les effets produits sur la population que ce soit en fonction de l'âge ou du sexe des pratiquantes et des pratiquants.

Le groupe de la coopération regrette que les financements ou encore la place des élites sportives n'aient pas pu être véritablement étudiés car ces questions sont sans doute au cœur de l'avenir des nations sportives. Ce regret n'empêchera pas le groupe de la coopération de voter en faveur de l'avis.

Le groupe de la coopération souhaite soutenir tout particulièrement les préconisations suivantes :

– l'élaboration d'un projet sportif de territoire au niveau de chaque intercommunalité, sur la base d'un diagnostic partagé de l'existant, et en concertation avec toutes les parties prenantes nous semble essentiel ; cela permettra de rechercher la meilleure adéquation entre l'offre et la demande en matière d'équipements sportifs et de pratiques licenciées ;

– la fin des ruptures dans les pratiques sportives à certaines périodes de la vie doit aussi être un objectif, c'est pour cela que le groupe de la coopération tient à la préconisation permettant à chaque étudiante et chaque étudiant de continuer à s'engager dans des activités physiques et sportives ;

– de même, la lutte contre les stéréotypes de sports dits « masculins » ou « féminins » reposera aussi comme le propose l'avis sur une féminisation de l'encadrement sportif et par une médiatisation du sport au féminin ;

– enfin, nous avons découvert la possibilité d'utiliser des structures mobiles équipées pour proposer une offre régulière et encadrée, particulièrement adaptées aux territoires sous dotés : que ce soit en ville, en banlieue et dans les campagnes.

Le groupe de la coopération salue la contribution des deux sections à ce travail collectif et remercie les deux rapporteuses et les deux administrations des sections